



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 770-2

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 770-2,

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 16 juin 2020, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 770-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 770, tel qu'amendé.

L'objet de ce règlement est de diminuer le ratio des résidences de tourisme de 10 à 5% dans les zones autorisées.

2. Le projet de règlement 770-2 contient une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
3. Le projet de règlement 770-2 concerne les zones suivantes :

VC-1, VC-2, VC-3, VC-4, VC-5, VC-6, VC-7, VC-8, VC-9, VC-10, VC-11, VD-1, VD-2, VD-3, VD-4, VD-5, VD-6, VD-7, VD-8, VR-2, VR-4, VR-7, VR-8, VR-9, VR-12, VR-13, VR-14, VR-15, VR-16, VR-17, VR-18, R-1, R-4, R-5, R-6, R-7, R-8, R-9, R-10, R-11, R-12, R-13, R-14, R-15, R-16, R-17, R-18, R-19, R-20, R-21, R-22 et R-23.

Le plan des zones visées peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au www.st-damien.com ou au bureau de l'hôtel de ville, 6850, chemin Montauban, aux heures d'ouverture habituelle.

4. Considérant la pandémie de COVID 19, la municipalité ne peut tenir de consultation publique sur ce projet de règlement.

Par conséquent, vous pouvez vous faire entendre sur ce projet de règlement en nous transmettant vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse urbanisme@st-damien.com ou par courrier à l'adresse **6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0** avant le 17 juillet 2020 à 16 h 30.

Noter qu'en vertu de l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, cette consultation écrite remplace la consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

5. Le projet de règlement numéro 770-2, ainsi qu'un document explicatif détaillé, peuvent être consultés sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-damien.com.

Donné à Saint-Damien, ce 30 juin 2020

Éric Génas M. ATDR
Directeur général adjoint
